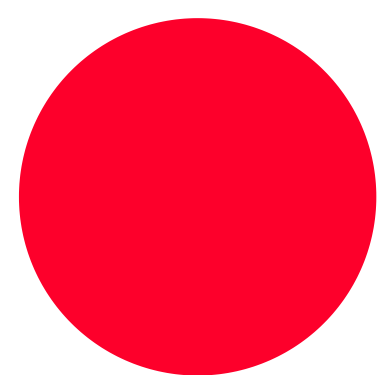


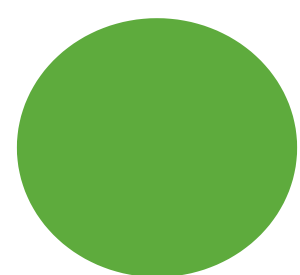
CHAMBÉRY

SOCIALE & ÉCOLOGISTE !

avec Sarah Hamoudi-Wilkowsky & Gérard Volat



TRANSPORTS



MOBILITE

BUS GRATUITS, RAIL, MODES DOUX



solidarités - justice sociale - démocratie

liste soutenue par des citoyen·nes, des militant·es d'associations et de syndicats et par:



vu les candidats

Justice sociale et urgence écologique sont au coeur du projet de « **Chambéry Sociale et Écologiste!** » pour les transports et la mobilité. Les déplacements et les transports sont un **droit et une nécessité pour chacun.e**, à titre personnel ou professionnel : ils doivent donc être accessibles, efficaces et le moins nocifs possible pour l'environnement.

Nous savons tous qu'il y a un défi à relever pour rééquilibrer l'usage des différents modes de transports : nous agissons, en prenant réellement en compte les multiples contraintes de la vie quotidienne, pour réduire l'impact de la voiture et des camions dans les déplacements et les transports. Cela passe notamment par la recherche d'une **meilleure complémentarité des modes de transports** en priorisant le train de service public voyageurs et marchandises.



Améliorer le réseau de bus et sa fréquentation (gratuité!)

Mobilité pour tout.e.s, par un réseau de bus accessible et rapide, répondant aux besoins des habitants des quartiers et des communes, et d'accès gratuit !

Instaurer l'accès à la **gratuité des transports en bus** : les recettes voyageurs (actuellement 15% du budget « bus » du Grand Chambéry, soit environ 4 M€/an) seront compensées par le budget général et le passage à 2% du versement transport.

Changer la **structure et l'organisation du réseau de bus** pour améliorer son efficacité au bénéfice des usagers (durée et pénibilité des trajets). Nous associerons les habitant.e.s, et les acteurs du territoire à l'étude des besoins (**comités d'usagers**).

La **renégociation du contrat de délégation de service public (DSP)**, en attendant la reprise en régie dès que possible, pourra constituer une économie financière non négligeable.

La **gratuité**, associée à l'amélioration du réseau et à une limitation concertée des accès en voiture dans les zones denses, vise à augmenter la fréquentation des bus (c'est le cas dans les villes qui l'ont appliquée), ce qui est bon pour l'environnement (baisse des émissions de gaz à effet de serre) et pour la santé (qualité de l'air).

Réguler la circulation, offrir des alternatives aux déplacements en voiture

Nous étudierons les possibilités d'optimiser le « dernier kilomètre » des **livraisons en zones urbaines**, qui est pénalisant sur tous les plans (lent, polluant, énergivore, coûteux).



FACILITER LES USAGES DE MODES DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT « DOUX » ET « ACTIFS »

Chambéry est historiquement favorable au **vélo**, mais l'engagement a été insuffisant au regard des enjeux ! **La marche**, mode de déplacement urbain par excellence, est sain, économe en énergie, non polluant, pas cher !

Nous mettrons en œuvre un plan d'accélération du **développement des usages du vélo** : sécurisation, extension, continuité du réseau cyclable, mesures facilitant le choix de l'usage du vélo, y compris au travail (budget : 1.5M€/an, à répartir entre l'agglomération et la ville).

Nous créerons, en lien avec les habitants, des **cheminements piétonniers** sécurisés et accessibles : éclairage, signalétique, lieux de pauses et de rafraîchissement (bancs, eau et ombrage).

Afin de limiter les déplacements non choisis, nous veillerons à ce que les nouveaux îlots d'habitat ou d'activité soient pourvus des services de proximité nécessaires, et à ce que les services publics municipaux et d'agglomération soient présents dans toutes les zones existantes d'habitat et d'activité.



La **politique de stationnement** sera refondée, en lien avec l'adaptation du réseau de bus, pour que d'une part elle ne soit plus un aspirateur à voitures vers le centre-ville, et que d'autre part elle cesse dès que possible d'offrir des profits indus, **sur le dos des contribuables**, à de grands groupes privés.

Nous agissons pour améliorer les conditions d'utilisation des TER (fréquences, horaires, tarifs, accès à la gare, guichets à disposition ...)

Nous étudierons avec Métropole Savoie la possibilité d'un tram-train sur l'axe Saint-Pierre-d'Albigny - Albens, et relancerons les études pour une liaison par cable Chambéry - La Féclaz, le tout en gestion publique.



**le programme et notre actualité sont sur Facebook:
[fb.me/chamberySocialeEcologiste](https://www.facebook.com/chamberySocialeEcologiste)**

rendez-vous

mercredi 4 mars

18h00

soirée-débat:

**gratuité &
services publics**

avec

Paul Aries

**président de l'observatoire
international de la gratuité**

LE SCARABÉE

148 Avenue

Daniel Rops

de campagne

jeudi 12 mars

18h00

**CLÔTURE DE LA
CAMPAGNE
DU 1ER TOUR**

**moment musical et festif
avec posse 33**

**buffet partagé avec
produit locaux**

**JB CARRON
le biollay**

NOUS SOUTENIR

Les dons de particuliers sont déductibles de 66% de l'impôt sur le revenu. Nos idées ont besoin de votre contribution, même modeste pour l'emporter. Diffusez ce message à ceux qui sont proches de nos valeurs. Par avance un immense merci.

Si vous souhaitez nous aider à financer notre campagne, renvoyez-nous copie du bulletin ci-dessous et votre don selon les modalités précisées, à l'adresse suivante : Chambéry Sociale et Écologiste!

326 avenue Alsace Lorraine 73000 Chambéry

-<-----<-----<-----<-----<-----<-----<-----<-----<-----<-----<-----<

Je soussigné(e) _____, apporte mon soutien à la campagne de la liste « Chambéry Sociale et Écologiste! » conduite par Sarah HAMOUDI WILKOWSKY pour l'élection municipale de mars 2020 sur la commune de Chambéry.

Je verse ____ € en espèces ou par chèque à l'ordre de A. Ruiz, mandataire financier de S. HAMOUDI WILKOWSKY. Le reçu qui me sera adressé par le mandataire financier, édité par la CNCCFP, me permettra de déduire cette somme de mes impôts dans les limites fixées par la loi.

Conformément à l'article L.52-9 du Code électoral, ce mandataire financier est seul habilité à recueillir des dons en faveur de Sarah HAMOUDI WILKOWSKY dans les limites précisées à l'article L52-8 du Code électoral, modifié par la loi de finances pour 2006, article 5 II n°2005-1719 du 30 décembre 2005, reproduit ci-dessous :

Article L52-8 : réglementation des dons. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4600 €. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 p. 100 du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.